

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 26

### COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 décembre 2023, s'est réuni le vendredi 15 décembre 2023 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

### Validation du compte-rendu du comité syndical n°25 du 10 novembre 2023

#### Election d'un secrétaire de séance

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

### POINTS SOUMIS A DELIBERATION

#### **1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 25 du 10 novembre 2023,**

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 10 novembre 2023,

#### **2. Délibération relative à la signature de la convention avec l'éco-organisme ECODDS pour outillage du peintre**

Monsieur Ferré présente la convention entre le SMIDOM et l'éco-organisme ECODDS, pour l'outillage des peintres.

Nous sommes adhérents de cet éco-organisme, qui nous demande de signer la convention.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à signer la convention avec ECO DDS.

### **3. Délibération grille tarifaire de redevance incitative 2024**

Monsieur Ferré propose au Comité Syndical d'augmenter le tarif de vente des composteurs non subventionnés de 60€ à 80€. Les stop odeurs sont actuellement à 5€, il est proposé de passer le tarif à 6€.

À la suite de la mise en place des abri bacs dans le centre de Montmerle, pour la collecte des bio déchets, il est proposé un tarif de 0.50€, par dépôt, pour les usagers.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à appliquer une facturation pour les composteurs partagés, non subventionnés de 40 € à 80 €, les stop odeurs de 5 € à 6 €, le tarif à 0.50 €, par dépôt de bio déchets dans les abris bacs.

### **4. Délibération autres tarifs de redevance incitative 2024**

Mr Ferré invite le comité syndical a approuvé la refacturation aux communes des frais de trajets lors des actions de broyages à domicile. L'association Economie Solidarité Partage ne souhaitant plus effectuer, compte-tenu des délais de recouvrement, une facture individuelle par commune.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE l'application d'une facturation d'un montant de 50€ aux usagers inscrits aux cessions de collecte amiante et qui n'honorent pas leur rendez-vous.

### **5. Délibération pour investissements 2024**

Monsieur Ferré indique que comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il invite donc les membres du comité syndical à délibérer sur le sujet.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président de à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.

## **6. Délibération extinction de créances et admission en non-valeur**

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à admettre en créance éteintes la dette d'un montant de 180.82€. Il propose également l'admission en non-valeur de la dette pour un montant de 2 310,48€.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à admettre en créance éteintes la dette d'un montant de 180.82€. Il propose également l'admission en non-valeur de la dette pour un montant de 2 310,48€.

## **7. Délibération minimum annuel de levées ou dépôts facturables**

Monsieur Ferré présente le projet de modification du minimum facturable de levées pour les bacs (de 8 à 6), pour les sacs un ajustement du nombre de sacs remis aux usagers, proportionnels aux bacs.

Concernant le dépôt en PAV pour les OM, le nombre à 8 dépôts pour 2024 sera maintenu.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE la modification du minimum facturable de levées pour les bacs (de 8 à 6), pour les sacs un ajustement du nombre de sacs remis aux usagers, proportionnels aux bacs.

Concernant le dépôt en PAV pour les OM, le nombre à 8 dépôts pour 2024 sera maintenu.

## **8. Délibération subvention kit mulching**

Dans la continuité de l'arrêt des tontes prévu au 01 juillet 2024, Monsieur Ferré propose de subventionner les kits mulching à hauteur de 25€ pour les kits d'un montant inférieur à 100€ et de 25% du montant du kit si son prix est supérieur à 100€ dans la limite de 50€.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, APPROUVE la subvention des kits mulching à hauteur de 25€ pour les kits d'un montant inférieur à 100€ et de 25% du montant du kit si son prix est supérieur à 100€ dans la limite de 50€.

## **9. Délibération participation maintien de salaire et prévoyance santé**

Mr Ferré invite les délégués à donner leur avis sur l'augmentation de la participation mensuelle pour la couverture de la prévoyance santé ainsi que le maintien de salaire. Accordées aux agents jusqu'à présent et d'un montant de 25 euros pour le maintien de salaire et de 30€ pour une personne à 55 euros pour 5 personnes et plus pour la prévoyance santé.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président à augmenter la couverture de la prévoyance santé ainsi que le maintien de salaire, accordées aux agents jusqu'à présent et d'un montant de 25 euros pour le maintien de salaire et de 30€ pour une personne à 55 euros pour 5 personnes et plus pour la prévoyance santé.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

Paul Ferré

